



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 07 AOÛT 2023

L'an deux mille vingt-deux et le 07 Août à 18h37,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 31 Juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle RAINON, Maire.

Présents :

Mme Marie-Noëlle RAINON

Mmes Lydie ROTHIER, Colette BOUTILLET, Mme Martine BARRE,

MM. Jean-Louis DUTEL

MM. Urbain HUART, Julien ROY, Marc BOUTILLET et Fabien VERNON ;

Absents :

Mme Claudine VERDONCK,

Martial HÉMARD, absent excusé, ayant donné pouvoir à Mr Julien ROY

Christine CHANOIR

Virginie LIZEUX ;

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 9 **Votants :** 9 + 1 pouvoir

A été nommé secrétaire : Monsieur Fabien VERNON

Ordre du jour :

-Projet Pôle Bocart

-Délibération pour la création d'un poste de 12 H pour l'agence postale

Projet Pôle Bocart

Réunion ouverte à 18h33 :

Avant l'ouverture officielle du Conseil Municipal, Mme Rainon a invité les personnes présentes à s'exprimer librement concernant le projet Pôle Bocart et la possibilité de préempter sur la vente du Soleil d'Or et la maison contigüe.

Sont intervenus :

Mr Eric Gauthier, propriétaire actuel du Soleil d'Or, qui a exprimé son attachement à son commerce et son souhait que le restaurant et le bar restent ouverts et qu'il en ferait possiblement une condition de vente.

Madame Adnet a ensuite présenté leur projet qu'ils ont pour le restaurant et l'hôtel et ont pu également répondre à toutes les questions des conseillers municipaux.

Mr Arnaud Margaine a exprimé le souhait d'être informés sur le devenir du terrain communal au voisinage du 11 Avenue de Champagne, et reste ouvert à toute proposition pour formaliser le passage menant aux habitations des riverains.

Une fois ces interventions faites, Mme Rainon a souhaité faire une mise au point ferme sur toutes les rumeurs, déclarations intempestives et autres spéculations, et a fortement regretté les indiscretions des personnes du Conseil Municipal. A ce jour, rien n'est décidé mais la commune est totalement dans son bon droit d'exercer sa préemption, et en respecte les obligations et les délais.

Session du conseil municipal ouverte à 19h32 :

Une présentation Powerpoint du projet Pôle Bocart tel qu'il était jusqu' alors envisagé a été projetée pour en expliquer son abandon dans sa forme actuelle. (budget bien trop lourd pour les finances de la commune, problèmes de stationnement encore accentués.,).

L'opportunité pour la commune avec l'achat du Soleil d'Or est de pouvoir envisager un transfert d'une partie du projet initial Pôle Bocart ; mais à ce jour, rien n'est encore absolument arrêté et cela n'est qu'une option parmi d'autres à envisager avec du temps et du recul.

Dès lors, la délibération à bulletin secret a pour but que chacun se prononce librement pour ou contre la poursuite du processus de préemption.

Votants : 09 personnes présentes et 1 procuration soit 10 bulletins exprimés

Résultats : 6 pour et 4 contre

0 bulletin nul

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc de poursuivre la réflexion et l'étude des options possibles sur la zone.

Délibération pour la création d'un poste de 12 H pour l'agence postale

Suite au départ en retraite de Mme Devavry, programmé fin novembre 2023, la proposition est faite de réduire l'amplitude d'ouverture de 25 heures semaine à 12 heures semaine de la Poste de Villers- Marmery (ouverture les mardis, jeudis et samedis matin).

La délibération à main levée a pour but d'accepter ou non la réduction des ouvertures de la Poste et la création d'un poste permanent d'agent pour 12 heures par semaine.

Votants : 10 personnes présentes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réduire les heures d'ouverture de l'agence Postale à 12 heures par semaine.

Séance levée à 20h21

Le Maire,
Marie-Noëlle RAINON

